
	<p><b>CEEAC</b> : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale  <b>CEEAC</b> : Comunidad Economica de los Estados del Africa Central  <b>CEEAC</b> : Comunidade Economica dos estados da Africa Central  <b>ECCAS</b> : Economic Community for Central African States</p>		
---	--	--	---

## **Déclaration de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)<sup>1</sup>**

Nous, délégués de la CEEAC à la 7<sup>ème</sup> session de la conférence préparatoire régionale à la conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO + 20),

Considérant les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes de la sous-région, notamment le secteur public, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les institutions de développement régionales et sous-régionales ;

Conscients des lacunes et des retards restant à combler dans la mise en œuvre des textes issus des grandes réunions au sommet consacrées au développement durable ;

Exprimant notre ferme volonté de relever les défis qui se font jour,

Nous félicitant de l'objectif de Rio+20 qui est de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable et d'évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent ;

Partageant la pertinence des deux thèmes de la conférence, à savoir : l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable,

Reconnaissons que le sommet de Rio 2012 constitue une opportunité pour les pays en développement qui font face à plusieurs contraintes dans la mise en œuvre de l'Agenda 21,

que le sommet de Rio 2012 permettra de mesurer l'ampleur des défis qui nous interpellent et nécessitent notre ferme engagement et l'appui de toute la communauté internationale afin d'améliorer les conditions de vie des populations et de protéger durablement l'environnement.

Réaffirmons la nécessité de Sécuriser un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, par :

- a. L'application et le respect effectifs des conventions internationales et des lois nationales relatives au développement durable auxquelles les pays ont souscrit.
- b. L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales et sous-régionales de développement durable, la mise en place des commissions nationales et sous-régionales de développement durable qui visent entre autre à permettre l'évaluation des progrès accomplis en faveur du développement durable
- c. L'utilisation rationnelle des ressources humaines et la mise en place des mécanismes politiques et financiers pour sécuriser les engagements en faveur du développement durable

---

<sup>1</sup> Rapport préparé avec le soutien financier de la Commission Economique Pour l'Afrique des Nations Unies et de la Banque Africaine de Développement.

Notons que dans le cadre de la région, la mise en œuvre du processus de développement durable exige de faire face à des défis nouveaux et émergents qui sont entre autres : les changements climatiques, la déforestation, la désertification, la dégradation des terres, l'assèchement des lacs et plans d'eau, la perte de la biodiversité, la criminalité transfrontalière, le braconnage, le déficit énergétique, le renforcement de la transparence dans la gestion publique, la piraterie, les déchets électroniques, les maladies émergentes, les conflits armés, les déplacements forcés des populations, la forte croissance démographique et ses conséquences, le boom de l'urbanisation et le déficit infrastructurel.

Notons l'importance de comprendre les défis nouveaux et émergents en procédant à l'identification et à la gestion de ces défis, en développant des stratégies appropriées ainsi que les mécanismes permettant la mise en place de cadres juridiques et réglementaires pour en atténuer les effets.

Reconnaissons la nécessité d'évaluer les progrès à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets de développement durable, notamment par l'évaluation périodique des actions en faveur du développement durable au travers de la commission nationale du développement durable qui doit rendre compte aux instances élues. Cette évaluation doit porter sur les priorités de développement durable de la sous-région qui comprennent : les OMDs, les infrastructures, l'énergie, la santé, les ressources minières, la sécurité alimentaire etc....

Reconnaissons les efforts accomplis dans la mise en œuvre de certaines OMDs notamment en matière de scolarisation primaire, de santé infantile, de lutte contre le VIH Sida et les autres maladies ainsi qu'en matière de genre. Toutefois les progrès sont encore faibles en matière de lutte contre la pauvreté, de l'emploi des jeunes, de la mortalité maternelle et de la protection de l'environnement nonobstant la ratification des trois conventions de Rio dont la mise en œuvre reste limitée.

Notons la faiblesse des mécanismes nationaux et sous-régionaux de suivi et évaluation des actions entreprises et la faiblesse des capacités dans le cadre du développement durable.

### **Recommandons :**

La mise en place des dispositifs techniques et financiers visant à appuyer les Universités et à renforcer les centres de recherche dans la production et la mise en place de systèmes d'informations utiles à la prise de décision de toutes les parties prenantes (leaders politiques, secteurs privés, ONG, groupement des producteurs etc.) impliqués dans les questions de développement durable.

Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles dans les pays afin de répondre aux besoins d'efficacité et d'efficience dans les actions entreprises dans le cadre du développement durable

Reconnaissons que dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté les Etats de la sous-région sont conscients de leur responsabilité dans la recherche des solutions et sollicite l'appui des partenaires au développement pour :

- a. saisir les opportunités et les moyens de mise en œuvre de l'Economie verte adaptée dans les pays de la sous région ;
- b. Mettre en place des plans nationaux de communication sur l'économie verte pour une meilleure appropriation par les populations ;

- c. Elaborer et mettre en œuvre les stratégies nationales de développement durable qui doivent comprendre une feuille de route sur la transition vers une économie verte axée sur :
  - i. La promotion de la connaissance sur l'économie verte,
  - ii. La souveraineté alimentaire,
  - iii. La création d'emplois surtout pour les jeunes,
  - iv. L'amélioration des revenus nationaux (revenus fiscaux, devises, etc.)
  - v. Le développement des entreprises vertes,
  - vi. La réduction de la pauvreté
  - vii. La réduction de la pression sur les écosystèmes.

Reconnaissons en particulier les enjeux que représentent les écosystèmes forestiers de la sous-région non seulement pour les populations, mais aussi par rapport à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques et demandons à la Communauté Internationale d'appuyer les pays de la sous-région dans la gestion durable de leurs forêts à travers la mise en œuvre effective et efficiente des mécanismes de la CCNUCC que sont le MDP et le REDD.

Reconnaissons l'impérieuse nécessité (1) d'utiliser de nouveaux indicateurs pour une meilleure évaluation de l'état de nos économies par rapport au développement durable (2) d'étendre, soutenir et normaliser les systèmes de certification environnementale afin d'évoluer vers une gestion durable des écosystèmes.

Soulignons la nécessité de mettre en place une structure d'investissement afin de faciliter la transition vers des économies vertes et pour soutenir le développement des technologies appropriées dans un cadre de gouvernance adéquat.

Accordons une attention particulière au cadre institutionnel du développement durable pour lequel nous demandons un appui conséquent des partenaires au développement pour :

- d. Disposer d'un observatoire sous régional opérationnel sur le développement durable qui aurait entre autres pour rôle de :
  - i. suivre et évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable et d'éradication de la pauvreté;
  - ii. accompagner les pays dans la mise en place des systèmes d'informations fiables et à jour ;
  - iii. assurer la veille en ce qui concerne les défis nouveaux et émergents.
  - iv. coordonner les activités de recherche sur la synergie entre l'environnement, l'économie et le développement social ;
  - v. intégrer les critères de développement durable dans les instruments de négociation avec les partenaires techniques et financiers internationales afin de promouvoir les investissements véritablement durables
- e. Renforcer le cadre institutionnel pour la gouvernance environnementale à travers la transformation du PNUE en une organisation mondiale spécialisée pour l'environnement (réf. Déclaration de la conférence africaine ministérielle sur l'environnement, Bamako Septembre 2011).
- f. Promouvoir la mise en place de réseaux opérationnels de chercheurs et de scientifiques aux niveaux sous-régional et régional conduisant des travaux sur les questions liées aux différents piliers du développement durable

**Fait à Addis-Abeba ce jour, 22 octobre 2011**